

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juillet 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1135)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE236

présenté par

M. Nury, M. Quentin, M. Dive, M. Abad, M. Le Fur, M. Brun, M. Sermier, M. Parigi, M. de Ganay, M. Rolland, M. Cattin, M. Viala, M. Forissier et M. Jean-Claude Bouchet

ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La modification du calendrier des négociations commerciales ne semble ni adaptée ni pertinente quant à l'objectif d'apaiser les relations entre les acteurs et d'aboutir à une plus juste régulation des prix.

En effet, conserver la date unique du 1^{er} mars, date à laquelle le Salon de l'agriculture a lieu, permet aux agriculteurs de mieux se faire entendre face aux distributeurs, et *a fortiori* d'en obtenir des concessions. Cet amendement, en supprimant l'alinéa 8 va donc dans le sens de ce texte, à savoir un rééquilibrage des relations commerciales dans le secteur agricole.